

AVANT-PROPOS

237
MISSEL
QUOTIDIEN
ET VESPÉRAL

PAR DOM GASPAR LEFEBVRE
ET LES BÉNÉDICTINS DE L'ABBAYE DE S'ANDRÉ

NOTATION MUSICALE MODERNE
PAR L'ABBE CH. VAN DE WALLE
ILLUSTRÉ PAR R. DE CRAMER

OFFICE DIVIN

SAINTE MESSE

SACREMENTS



OMNIS HONOR ET GLORIA



SOURCE PREMIERE ET INDISPENSABLE
DU VÉRITABLE ESPRIT CHRÉTIEN n° 1

Apostolat Liturgique
Abbaye de St-André
BRUGES (Belgique)

Société Liturgique
S. A. Française
TOURCOING (France)

MADE IN BELGIUM

IMPRIMI POTEST
die 23 Novembris 1946.
Abbatia Sti. Andreae,
D. JOANNES A CR. DELACROIX, O. S. B.
Prior.

NIHIL OBSTAT
Brugis, 27 Septembris 1939
C. VINCKEN, S. J.
Libr. cens.

IMPRIMATUR
Brugis, 14 Jan. 1948.
JOS. VAN DER MEERSCH
Vic. gen.

Les traductions des Psaumes qui se trouvent dans ce Missel ont été extraites, moyennant les adaptations nécessaires et avec l'obligeante autorisation de l'Auteur et de l'Éditeur, du *Livre des Psaumes traduit et commenté* du R. P. Calès, S. J. (Gabriel Beauchesne et ses Fils, Éditeurs, 117, rue de Rennes à Paris).

No 200-2
2248

Copyright 1947, by Abbaye de S. André, A. S. B. L. BRUGES (Belgium)

AVANT-PROPOS

Lettre de l'auteur

à S. Exc. Mgr Alexis Charost, Évêque de Lille (1920) puis Cardinal-Archevêque de Rennes.

Monseigneur.

Fidèle aux traditions de l'ordre de saint Benoît qui a pour règle de « ne rien préférer au culte de Dieu », j'ai entrepris de traduire un missel et d'expliquer succinctement les pensées que l'Église nous suggère chaque jour dans la Messe, afin de permettre à un plus grand nombre d'âmes de s'associer davantage à la grande prière du Christ et de son Épouse.

Les formules liturgiques dont vivaient autrefois les chrétiens, où ils puisaient quotidiennement leur force et par lesquelles ils rendaient officiellement à Dieu le tribut de leurs hommages, sont peut-être moins appréciées de nos jours, parce qu'on n'en connaît plus toute l'efficacité et les secrètes beautés.

Si les fidèles se pénétraient toujours davantage de cette conviction que c'est dans la liturgie que Dieu trouve sa plus grande gloire, ils y trouveraient eux-mêmes la source la plus féconde de la sainteté et de la paix. Et, comme aux grands maux il faut les grands remèdes, c'est, à n'en pas douter, en recourant à la prière de l'Église, à cette prière éminemment catholique et paroissiale, que nous ferons violence au Ciel.

J'ose donc vous demander, Monseigneur, de bénir ce travail, de l'encourager de l'une de vos réconfortantes paroles et d'en approuver la plus large diffusion possible dans votre diocèse.

Je baise humblement l'anneau pastoral de Votre Grandeur à laquelle je présente mes très respectueux hommages et dont je me déclare

*le serviteur très soumis et obéissant,
dom Gaspar LEFEBVRE, O. S. B.*

Réponse de Sa Grandeur Monseigneur Alexis Charost
à l'auteur (Lillois de naissance).

Mon Révérend Père,

Vous vous êtes inspiré pour composer votre Missel Quotidien, de la belle pensée de votre grand Patriarche: « Ne rien préférer au culte de Dieu » Votre ouvrage à toutes ses pages, et dès l'abord

et mori se non permittat. Verbum ipsorum agnoscimus in Sapiëntia Salomónis: Morte turpíssima, inquit, condemnemus eum. Interrogemus eum, erit enim respectus in sermonibus illius. Si enim vere Filius Dei est, liberet eum.

de Salomon a prédit les paroles qu'ils prononcèrent alors: « Condamnons-le à mourir d'une mort infâme: éprouvons si ce qu'il a dit est véritable! S'il est le Fils de Dieu, que Dieu le délivre! »

R. *Matt. 27, 45.* Tenebræ factæ sunt, dum crucifixissent Jesum Judæi: et circa horam nonam exclamavit Jesus voce magna: Deus meus, ut quid me dereliquisti? * Et inclinato capite, emisit spiritum. V. Exclamans Jesus voce magna ait: Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. * Et inclinato capite emisit spiritum.

veillant médecin qui était venu apporter un remède à leurs maux. Ils formèrent donc le projet de le perdre; comme s'ils voulaient s'assurer de ce qu'il était; un homme comme les autres, sujet à la mort, ou un homme supérieur aux autres et à l'abri des coups du trépas. Le livre de la Sagesse

R. Lorsque les Juifs eurent crucifié Jésus, la terre fut plongée dans l'obscurité et vers la neuvième heure, Jésus cria d'une voix forte: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? * Et inclinant la tête, il rendit l'esprit. V. Criant d'une voix forte, Jésus dit: Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains. * Et inclinant la tête, il rendit l'esprit.

Sixième Leçon.

Exacuérunt tamquam gladium linguas suas. Non dicant Judæi: Non occidimus Christum. Etenim propterea eum dedérunt júdici Pilátó, ut quasi ipsi a morte ejus viderentur immunes. Nam cum dixisset eis Pilátus: Vos eum occidite, responderunt: Nobis non licet

Ils ont aiguisé leurs langues comme une épée. Que les Juifs ne disent pas: nous n'avons pas fait mourir le Christ. Car s'ils l'ont traduit au tribunal de Pilate, c'est afin de n'être point eux-mêmes accusés de la condamnation du Sauveur. En effet, lorsque Pilate leur dit: « Faites-le vous-mêmes mourir », ils lui firent

occidere quemquam. Iniquitatem facinoris sui in júdicem hóminem refundere volébant: sed numquid Deum júdicem falébant? Quod fecit Pilátus, in eo ipso, quod fecit, aliquántum particeps fuit: sed in comparatione illórum multo ipse innocéntior. Institit enim quantum potuit, ut illum ex eórum manibus liberáret: nam propterea flagellátum produxit ad eos. Non persequéndo Dóminum flagellávit sed eórum furóri satisfácere volens: ut vel sic jam mítescerent, et desinerent velle occidere, cum flagellátum viderent. Fecit et hoc. At ubi perseveravérunt, nostis illum lavisse manus, et dixisse, quod ipse non fecisset, mundum se esse a morte illius. Fecit tamen. Sed si reus, quia fecit vel invitus: illi innocéntes, qui coégérunt ut fáceret? Nullo modo. Sed ille dixit in eum sententiam, et jussit eum crucifigi, et quasi ipse occidit: et vos, o Judæi, occidistis. Unde occidistis? Gládio linguæ: acústis enim linguas vestras. Et quando percussistis, nisi quando clamastis: Crucifige, crucifige?

cette réponse: « Il ne nous est permis de faire mourir personne ». Leur dessein était donc de faire peser sur un seul, sur le juge humain, toute la responsabilité de leur crime; mais pouvaient-ils tromper le Souverain Juge? Ce qu'a fait Pilate pèse donc sur lui pour la part qu'il a prise dans le déicide. Mais si l'on compare sa conduite à celle des Juifs, il est de beaucoup moins coupable qu'eux. Autant que possible, il insista en sa faveur pour le tirer de leurs mains; et dans cette intention, il le fit flageller et le présenta tout ensanglanté à leurs regards. En le soumettant au supplice de la flagellation, il n'avait pas l'intention de se déclarer contre Jésus; ce qu'il voulut, c'était donner à leur fureur une sorte de satisfaction; il s'imagina qu'en le voyant meurtri de la sorte, ils s'adoucieraient un peu et se désisteraient de leur projet homicide. Il suivit donc ce plan de conduite. Mais, s'apercevant qu'ils perséveraient dans leurs idées sanguinaires, il se lava les mains, vous le savez, et il déclara qu'il n'était pour rien dans la condamnation de cet homme et qu'il était innocent de sa mort. Cependant, il l'a condamné. Or, s'il est coupable d'avoir fait cela même contre son gré, ceux qui l'ont forcé à rendre l'inique sentence